

# **49e rapport commun de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg au Conseil interparlementaire consultatif de Benelux sur la coopération dans le domaine de la politique extérieure (1er janvier - 31 décembre 2005)**

## **I. INTRODUCTION**

2005 a été, comme les années précédentes, une année intense pour l'Union européenne. Au cours de celle-ci, les partenaires du Benelux - fondateurs du marché commun et de l'Union européenne - ont collaboré pour indiquer la voie en des temps de grands changements, bien que la période des grandes négociations contractuelles (comme celles sur le projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe) était révolue.

Comme de coutume, des concertations régulières et informelles, à divers niveaux, ont eu lieu entre les trois partenaires dans le cadre européen afin de coordonner les positions et si possible de les présenter en commun. Au niveau de l'Union européenne, la présidence luxembourgeoise du Conseil des ministres a suivi celle des Pays-Bas. Cet état des choses a donné lieu à une coordination renforcée entre les responsables des deux pays.

Le Benelux et les 4 pays de Visegrad ont continué à se rencontrer. L'intérêt constant de ces pays pour ce forum, intérêt partagé par les pays du Benelux, met en évidence la fonction d'exemple que le Benelux revêt pour les pays tiers.

Fidèle à la grande importance qu'ils accordent aux fora multilatéraux, les pays du Benelux se sont également engagés communément dans les différents fora en 2005. Les partenaires Benelux procèdent notamment à des échanges de vues réguliers bien qu'informels aux Nations Unies.

Les pays du Benelux restent aussi convaincus de la nécessité d'approfondir leur coopération militaire dans le futur.

## II. LE BENELUX ET L'INTEGRATION EUROPEENNE

### 1. Traité établissant une Constitution pour l'Europe

Les chefs d'État et/ou de Gouvernement et les ministres des Affaires étrangères des vingt-cinq États membres de l'Union européenne ont signé à Rome, le 29 octobre 2004, le Traité établissant une Constitution pour l'Europe. Cette signature faisait suite à l'accord intervenu le 18 juin 2004 lors de la Conférence intergouvernementale, sur la base des travaux menés par la Convention européenne entre février 2002 et juillet 2003.

La fin de l'année 2004 a donc été marquée par le lancement des processus de ratification du traité dans les différentes capitales européennes. Suite toutefois aux « non » français et néerlandais, le Conseil européen a institué lors de sa réunion des 16/17 juin 2005 une période de réflexion.

### 2. Perspectives financières

Les négociations sur le futur cadre financier ont été amorcées sous la Présidence luxembourgeoise du Conseil des ministres de l'Union européenne.

Les Premiers Ministres des pays du Benelux se sont rencontrés en marge des Conseils européens des 16/17 juin et 16/17 décembre 2005, sessions qui furent largement consacrées aux perspectives financières 2007-2013, afin d'échanger et de coordonner leurs vues sur les questions en suspens.

Les pays du Benelux furent rejoints, le 16 décembre 2005 à Bruxelles, par les pays de Visegrad pour leur quatrième réunion au Sommet à Bruxelles, et ont pu échanger et coordonner leurs positions respectives, contribuant ainsi à l'issue positive de la réunion du Conseil européen.

### 3. Stratégie de Lisbonne

Le Benelux avait déjà publié, à la veille du Conseil européen du printemps 2004, une déclaration commune portant sur la révision à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne en 2005. Dans celle-ci, le Benelux, appuyé par le Groupe de Visegrad, a insisté sur une mise en oeuvre plus efficace de la Stratégie, sur la compétitivité et l'innovation, et sur le développement de synergies entre les trois piliers de Lisbonne (économique, social, environnemental)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cmp Conseil interparlementaire consultatif de Benelux, 10 mars 2003, « quarante-huitième rapport commun des gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois au conseil interparlementaire consultatif de Benelux sur la coopération dans le domaine de la politique extérieure », 1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre 2004

Le Conseil européen du 22 mars 2005, sous présidence luxembourgeoise, avait d'un côté adopté une réforme du Pacte de stabilité et de croissance, de l'autre côté procédé à un examen à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne, en recentrant les priorités de la stratégie sur la croissance et l'emploi et cela au travers des synergies entre les dimensions économique, sociale et environnementale.

Les Premiers Ministres des pays du Benelux s'étaient rencontrés en marge du Conseil européen, le 22 mars 2005, afin d'échanger et de coordonner leurs vues. Les trois pays du Benelux ont d'ailleurs salué, dans une déclaration concernant le pacte de stabilité et de croissance, l'accord trouvé sur le pacte, accord qui met fin aux inquiétudes suscitées par les discussions entourant le pacte au cours des deux dernières années.

#### 4. La politique étrangère et de sécurité communes et la politique européenne de sécurité et de défense

Tout au long de 2005, les pays du Benelux ont soutenu les progrès réalisés en matière de politique européenne de sécurité et de défense (PESD). L'enchaînement des présidences néerlandaise (2<sup>e</sup> semestre 2004) et luxembourgeoise (1<sup>er</sup> semestre 2005) du Conseil des ministres de l'UE a permis aux deux pays de se coordonner en vue d'une transition harmonieuse. Ainsi, des réunions de consultation ont eu lieu avant le début de la présidence luxembourgeoise à La Haye et à Luxembourg.

Tandis qu'en matière de politique européenne de sécurité et de défense, 2004 fut une année décisive dans le domaine institutionnel et capacitaire, notamment avec la création de l'Agence européenne de la Défense et de la Cellule civilo-militaire auprès de l'Etat-Major de l'UE, ainsi qu'avec la décision d'améliorer les capacités civiles et militaires de l'UE, 2005 fut consacrée à la mise en œuvre de ces décisions. La Présidence luxembourgeoise de l'UE, en accord avec son mandat, a su jouer un rôle décisif pour faire avancer les travaux de mise en œuvre.

La cellule civilo-militaire a commencé à opérer le 23 mai 2005, et les modalités de fonctionnement du Collège européen de Sécurité et de Défense (CESD) ont été définies. Le Luxembourg a contribué pour la deuxième année consécutive à l'organisation du module du Collège organisé par la Belgique à Bruxelles. Le programme d'exercices pour la période 2006-2010 a été approuvé. Au niveau des capacités civiles et militaires, les travaux de mise en œuvre des nouveaux objectifs civils (2008) et militaires (2010) se sont poursuivis. Dans le cadre de l'objectif civil, notons qu'un concept de « crisis response teams » (CRT) a été élaboré et approuvé.

## 5. Dialogue avec le groupe Visegrad

Le Benelux a continué à se réunir avec les 4 pays de Visegrad (Hongrie, Slovaquie, Tchéquie et Pologne), afin d'explorer les domaines où ces pays pourraient effectuer un rapprochement. Une rencontre prévue en marge du Conseil européen informel de Hampton Court en juin 2005 a malheureusement dû être annulé au dernier moment.

Les pays du Benelux et de Visegrad ont tenu leur quatrième réunion au sommet le 16 décembre 2005 à Bruxelles, avant le Conseil européen, et ont pu échanger et coordonner leurs positions respectives, contribuant ainsi à l'issue positive de la réunion.

L'intérêt de continuer ces échanges durant 2006 a été confirmé de part et d'autre.

## 6. Divers

A l'instar des Présidences précédentes, les partenaires du Benelux ont assisté le Luxembourg dans un nombre réduit de tâches de la Présidence, à Bruxelles et ailleurs, là où la règle normale prévoit de confier les dossiers à la Présidence suivante au sein de la troïka de l'Union européenne.

Des contacts informels, ont eu lieu durant toute l'année entre les Représentants Permanents des pays du Benelux à Bruxelles afin d'évoquer les grands sujets à l'ordre du jour de l'actualité européenne.

### III LA COOPERATION BENELUX DANS LES FORA MULTILATERAUX

#### 1. Organisation des Nations Unies

La concertation annuelle Benelux au sujet des candidatures respectives aux divers aux divers organes, fonds et agences de l'Organisation des Nations Unies s'est tenue à Bruxelles le 7 mars 2005. L'objectif de cette concertation est d'informer les partenaires sur les candidatures envisagées, de les coordonner afin d'assurer une représentation Benelux dans les différents organes des Nations Unies, de s'appuyer mutuellement et éventuellement de mener campagne en commun. Lors de cette concertation, il a été convenu de défendre en commun et en particulier six candidatures, à savoir :

- Candidature belge à la Commission des Stupéfiants ;
- Candidature belge au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'Environnement ;
- Candidature belge à la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO ;
- Candidatures belge et néerlandaise au Conseil de l'Organisation maritime internationale ;
- Candidature néerlandaise au Conseil d'Administration du Bureau international du Travail ; et
- Candidature luxembourgeoise pour le Comité exécutif de l'UNESCO.

La Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont été élus aux instances précitées.

Lors de cette dernière concertation Benelux le 7 mars 2005, une discussion approfondie a également eu lieu au sujet de la rotation des sièges au sein du Groupe des Etats occidentaux pour la Commission des Droits de l'Homme. Suite à la renonciation du Luxembourg au « siège Benelux » à la Commission des Droits de l'Homme pour le mandat 2007-2009, la Belgique a fait savoir qu'elle présentera sa candidature pour cette même période. A noter qu'au Sommet des Nations Unies en septembre 2005, la décision a été prise d'établir un Conseil des droits de l'homme, devant remplacer l'actuelle Commission des droits de l'homme.

Le petit déjeuner de travail traditionnel entre les trois Ministres des Affaires étrangères du Benelux en marge de la semaine ministérielle de l'Assemblée générale a également eu lieu en septembre 2005.

Sur le plan humanitaire, après le Luxembourg de 2001 à 2003 et les Pays-Bas en 2003, la Belgique a assumé en 2004 à New York, et à nouveau de 2004 à 2005 à Genève, la Présidence du Groupe de travail de liaison humanitaire.

## 2. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Durant sa présidence du Conseil des ministres de l'Union européenne, le Luxembourg a assuré la coordination entre les Etats membres de l'UE au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La présidence luxembourgeoise s'est notamment efforcée de trouver un accord sur le budget 2005 et une solution provisoire à la question des clés de contribution, de parvenir à un consensus sur la réforme de l'OSCE, de mener une discussion approfondie sur les missions d'observation électorale et de coordonner les vues des 25 en vue du 13<sup>e</sup> Forum économique et de la 13<sup>e</sup> Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité. En outre, la présidence luxembourgeoise a lancé une initiative concernant le renforcement de l'interaction de l'UE avec l'OSCE dans le domaine politico-militaire. Dans le cadre de la coordination UE, la présidence luxembourgeoise a pris le soin d'assurer une coopération étroite avec ses partenaires du Benelux.

La Belgique assumera la présidence en exercice de l'OSCE en 2006. Conformément à la pratique habituelle, la Belgique a fait partie de la troïka présidentielle de l'OSCE en 2005, aux côtés de la présidence en exercice slovène et de la présidence sortante bulgare.

## 3. Organisation du traité de l'Atlantique Nord

Depuis 2001, les pays du Benelux mènent des concertations sur des matières relevant de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. En 2005, les trois pays ont continué à soutenir les nouvelles orientations stratégiques de l'OTAN et à participer aux opérations de gestion de crises, notamment en Afghanistan.

## **IV. LA COOPERATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ET D'ACTION HUMANITAIRE**

La collaboration entre les trois pays du Benelux en matière de coopération au développement a trouvé plusieurs expressions au cours de l'année 2005.

Au niveau de l'Union européenne, la présidence luxembourgeoise du Conseil des ministres a suivi la présidence néerlandaise. Dans le domaine de la coopération au développement, comme dans les autres domaines, cet état des choses a donné lieu à une coordination renforcée entre les responsables des deux pays. Ce besoin de coordination s'est ressenti de manière particulièrement urgente en matière d'assistance humanitaire au moment de la catastrophe du tsunami, à partir du 26 décembre 2004.

Les sessions du Conseil (affaires générales et relations extérieures + développement) ont donné lieu aux petits-déjeuners de coordination Benelux traditionnels et cela tant au cours des sessions formelles qu'informelles de cette formation du Conseil des ministres.

Lors de la session de novembre 2005 du Conseil (affaires générales et relations extérieures + développement), les trois ministres de la coopération, sous la direction de la présidence belge du Benelux, ont pris l'initiative d'une proposition conjointe sur les questions de migration et de développement. Un texte coordonné doit alimenter la discussion lors de la première réunion des directeurs généraux de la coopération sous présidence autrichienne du Conseil des ministres de l'Union européenne au premier semestre 2006.

Les ministres de la coopération des trois pays du Benelux se sont également réunis lors d'un déjeuner de travail organisé par le Représentant Permanent des Pays-Bas auprès des Nations Unies à New York, en marge du Sommet ONU de septembre 2005, cinq ans après le Sommet du millénaire et l'adoption des objectifs de développement pour le millénaire.

Dans l'esprit des discussions et de la déclaration du Forum de Paris sur l'harmonisation et la qualité de l'aide de mars 2005, il convient également de retenir une coopération et un échange d'idées continus entre les agences d'exécution de la coopération belge et luxembourgeoise, la CTB et Lux-Development.

## **V. LA COOPERATION MILITAIRE**

Sur initiative du Luxembourg, le comité directeur au niveau des chefs d'état-major des pays du Benelux s'est réuni le 23 mars 2005 au Grand-Duché de Luxembourg.

Lors de cette rencontre, les représentants des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg ont abordé les questions concernant la coopération, la nouvelle structure de concertation, ainsi que l'approfondissement et l'élargissement des formes de coopération.

Ils se sont mis d'accord de relancer les activités Benelux et ont décidé d'adapter l'accord de 1987, régissant le fonctionnement du Benelux, aux nouvelles structures de défense des trois nations. Le projet d'accord révisé sera ensuite soumis à l'approbation des Ministres de la Défense des trois pays respectifs.

Par ailleurs, un consensus fut trouvé concernant le mécanisme de consultation interne entre les trois pays.

-----